

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 13 avril 2016 à 20 heures 00

L'An deux mille seize, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS - M. FAUQUEMBERGUE – M. MOUFLIER - Mme DERUERE - M. GARY - Mme BOUCHER – Mme VIOLIER - M. BRUNEL - M. LOBBE – Mme CORDIER.

Absents, excusés : Mme PATTE – Mme BOURGIS – M. PETITNIOT

Représenté : M. PETITNIOT par pouvoir à Mme CORDIER.

Ordre du jour

Avant d'ouvrir la séance, Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour examiner une question non inscrite à l'ordre du jour de la réunion (autorisation au Maire de signer l'acte de vente à intervenir suite à la délibération du Conseil Municipal du 24/02/2016 décidant l'exercice du droit de préemption urbain de la commune).

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Émeline CORDIER a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2016

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Personnel communal : instauration de ratios d'avancement de grade et modification du tableau des effectifs du personnel communal

Une délibération est adoptée à l'unanimité concernant d'une part l'instauration de ratios d'avancement de grade, d'autre part la modification du tableau des effectifs du personnel communal, suite aux propositions d'avancement de 2 agents communaux au grade supérieur (adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et adjoint technique principal de 1^{ère} classe).

4. Remboursement de frais à un agent communal

Le Conseil Municipal autorise le remboursement à un agent technique des frais engagés dans le cadre d'une vérification à l'aptitude médicale au permis poids-lourds, soit une somme de 33 €.

5. Mise en place de prises d'illuminations : devis présenté par l'USEDA

L'Assemblée décide de faire procéder à l'installation de 8 nouvelles prises d'illuminations pour permettre la pose de décors lumineux en fin d'année.

Ces équipements seront répartis comme suit :

Carrefour Rue de la Croisette / Rue Gaston MILLET – Lotissement Pré de la Justice – Lotissement Épinette MARGOT – Rue de LA FERRE – Rue Paul CAILLE – Rue Courtemanche – Chemin du Haut-Mont – Rue de la fontaine – Rue André BRULE (entrées d'agglomération).

6. Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie 2007/2016 – Prorogation d’adhésion pour l’année 2017

Le Conseil Municipal adopte une délibération décidant de proroger l’adhésion de la commune au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie 2017, étant rappelé que la cotisation audit fonds est jusqu’alors pris en charge par la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON (pour information, la cotisation 2016 de la commune de FLAVY-LE-MARTEL acquittée par la C32S s’élève à 6 800 €).

7. Révision du loyer du logement communal n°68 Rue André BRULE et autorisation au Maire de signer le contrat à intervenir avec les nouveaux locataires

Mme le Maire expose que les travaux de réhabilitation du logement communal sis au n°68 Rue André BRULE sont en voie d’achèvement et qu’il y a lieu de prendre les dispositions administratives préalables à la location de cet immeuble.

Ce logement a fait l’objet en 2003 d’une convention entre la Commune et l’État permettant aux occupants de bénéficier de l’Aide Personnalisée au logement.

En application de ladite convention, le loyer mensuel maximum autorisé est fixé à 538,91 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de fixer à 500,00 € le nouveau montant mensuel du loyer et d’autoriser Mme le Maire à signer le contrat de location à intervenir sous la forme administrative avec le ou les locataires qui seront retenus.

8. Communications électroniques – Extension des compétences de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON

Mme le Maire expose à l’Assemblée que dans le cadre de la politique d’accès, des habitants de l’Aisne au très haut débit, l’USEDA, pour le compte du Département, maillera l’ensemble du territoire à la fibre optique (hors secteur urbain pris en compte par les opérateurs téléphoniques).

La prestation de l’USEDA s’arrêtant aux nœuds de raccordement optique, le raccordement jusqu’au foyer est à la charge des communes ou des communautés.

Par délibération du 1^{er} mars 2016, la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON a décidé d’étendre sa compétence au domaine de la communication électronique permettant à terme à l’ensemble des communes un accès performant à l’INTERNET et la suppression des zones blanches ou mal desservies.

Le coût des travaux à la charge de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON s’élèverait à 1 047 155 €.

Le Conseil Municipal décide à la majorité d’approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON relative à la prise en charge de la compétence « Communications électroniques ».

9. Compte administratif 2015 et Compte de gestion du Trésorier – Affectation des résultats de l’exercice précédent

Mme le Maire présente à l’Assemblée le compte administratif 2015 faisant ressortir un excédent net de 329 827,54 € à la clôture de l’exercice 2014 (compte 002 «Excédent antérieur reporté du budget primitif 2015).

Les résultats de l’exercice 2015 sont arrêtés comme suit :

• Section de Fonctionnement

- <u>Dépenses</u> :	904 456,17 €
- <u>Recettes</u> :	1 056 233,96 €
<u>Résultat</u> :	Excédent de 151 777,79 €

- **Section d'Investissement**

- <u>Dépenses</u> :	315 586,79 €
- <u>Recettes</u> :	411 876,98 €
<u>Résultat</u> :	Excédent de 96 290,19 €

Les restes à réaliser de la Section d'Investissement s'élèvent à 119 255 € en dépenses et à 43 331 € en recettes, soit un déficit de 75 924 €.

Le résultat définitif révèle un excédent net de 211 745,27 € qui sera imputé à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » du budget 2016.

La présidence de la séance est ensuite confiée à M. VAN ISACKER Eric pour le vote du compte administratif du Maire qui est adopté par 12 voix pour et 4 abstentions (élus de la Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY).

10. Vote du taux des taxes directes locales pour 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux des taxes directes locales appliqués en 2015 et inchangés depuis 1993, à savoir :

- **Taxe d'habitation** : 16,39 % pour un produit attendu de 196 352 €
- **Foncier bâti** : 18,04 % pour un produit attendu de 161 494 €
- **Foncier non bâti** : 39,86 % pour un produit attendu de 27 982 €

11. Budget 2016

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 225 197 €, la Section d'Investissement étant équilibrée pour un montant de 1 079 647 € reprenant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Le budget 2016 est adopté par 13 voix pour et 4 abstentions (élus de la « Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY »).

12. Exercice du droit de préemption urbain de la commune – Autorisation au Maire de signer l'acte de vente à intervenir

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 24 février 2016, le Conseil Municipal lui a donné mandat pour exercer le droit de préemption de la Commune sur un immeuble sis au n°32 Rue de la Gare à FLAVY-LE-MARTEL et cadastré Section A n°s 823-824, suivant les conditions définies dans la déclaration d'intention d'aliéner.

Suite aux contacts établis avec le notaire chargé de la vente de cet immeuble, il apparaît nécessaire de désigner expressément le représentant de la commune chargé de signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

Informations diverses

- **Marchés A Procédure Adaptée**

Mme le Maire donne connaissance à l'Assemblée des Marchés A Procédure Adaptée conclus depuis la précédente réunion du Conseil Municipal.

- **Réfection de la Voie du Lotissement Épinette MARGOT et du Chemin de LA FERE prolongé**

Société COLAS Nord-Picardie – 02430 - GAUCHY

124 505,51 € T.T.C

- **Classement sonore des voies routières de la commune**

Par délibération du 25/11/2015, le Conseil Municipal a sollicité une modification du projet de révision du classement sonore des voies routières supportant un trafic supérieur à 5 000 véhicules / jour (R.D 937 – Rue André BRULE) en proposant un passage de la catégorie 4 en catégorie 3 dans toute la traversée de l'agglomération soit un linéaire de 1,792 km au lieu de 0,914 km actuellement.

Le Comité de Pilotage chargé de l'étude de ce projet de révision a rejeté cette demande de modification, compte tenu de l'absence d'éléments techniques justifiant la demande de la commune.

- **Lotissement O.P.A.L – Rue Maurice MOREAU**

Le dossier suit son cours.

Une rencontre a eu lieu avec le propriétaire des immeubles contigus au terrain d'assiette de l'opération. Des demandes d'attribution de logement ont déjà été déposées en Mairie.

- **Qualité de l'eau potable**

Des dysfonctionnements sont survenus à la station de déferrisation, installée au captage de VILLEQUIER-AUMONT, ce qui a causé des problèmes de turbidité de l'eau distribuée pendant plusieurs jours.

Ce phénomène a été constaté dans d'autres communes membres du Syndicat (CUGNY – VILLEQUIER-AUMONT).

Le Président du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé est intervenu auprès de l'entreprise chargée de l'installation des équipements de déferrisation (réunion prévue le vendredi 15 avril sur le site).

Questions d'initiative

- **Questions écrites des élus de la « Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY »**

1) Pouvons-nous avoir un bilan des N.A.P à 2 mois de la fin de l'année scolaire :

Nombre d'enfants inscrits – activités proposées – animateurs et perspectives pour septembre ?

Réponse

107 élèves sont actuellement inscrits aux diverses activités N.A.P : aide aux devoirs – jeux d'intérieur – travaux manuels – théâtre – jardinage – sport – musique.

Une réunion est prévue prochainement avec les animateurs pour définir l'organisation des activités de la rentrée de septembre 2016 suite aux départs de l'animatrice « travaux manuels » et de l'agent chargé de la coordination des activités dont le contrat de droit privé arrivera à son terme fin juillet 2016, mais qui pourra intervenir en qualité d'animateur externe.

2) Qu'en est-il du retrait du poteau d'éclairage du passage piéton à la sortie du village voté le 4 mars 2015 ?

Réponse

L'Entreprise INEO, qui intervient sous maîtrise d'ouvrage de l'USEDA, a procédé à la dépose de ce mât au début de la semaine.

Cette opération a été effectuée corrélativement avec d'autres interventions : installation des radars pédagogiques Rue André BRULE – Remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté.

3) Nous demandons une communication sur le projet de fusion de la CASQ avec la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON à l'ensemble du conseil Municipal et le nouveau calendrier.

Réponse

L'arrêté fixant le projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON et de la Communauté d'Agglomération de SAINT-QUENTIN a été signé par le Préfet de l'Aisne le 5 avril dernier.

Les Conseils Municipaux des communes concernées disposent d'un délai de 75 jours pour délibérer sur le projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale (délibération à prendre avant le 20/06/2016).

Mme le Maire indique que plusieurs réunions sont prévues prochainement avec les représentants des 2 E.P.C.I pour étudier les incidences multiples de cette fusion.

M. VAN ISACKER, Président du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise, indique qu'il a déjà établi un contact avec les services de la Communauté d'Agglomération afin d'appréhender d'ores et déjà les conséquences de la dissolution annoncée du Syndicat et de l'application de la compétence « assainissement » par le nouvel E.P.C.I.

M. BRUNEL, délégué communautaire, souhaite ardemment pouvoir disposer de précisions sur le projet de fusion et déplore vivement que les précédentes réunions du Conseil Communautaire n'aient pas permis d'apporter d'éléments de réponse à ses multiples interrogations, en faisant remarquer que le droit à l'expression au Conseil Communautaire est très limité, (à contrario du Conseil Municipal), jugement confirmé par M. FAUQUEMBERGUE, lui aussi délégué communautaire, qui considère cette restriction du droit à l'expression comme un « déni de démocratie ».

- **M. LEFEVRE Régis** : - expose que des travaux de remplacement de borduration ont été effectués Rue André BRULE par l'Entreprise COLAS Nord-Picardie en liaison avec l'exécution des travaux de reprise de voirie programmés par les services de la Voirie Départementale ;
- **M. BRUNEL Gérard** : - suite aux dernières réunions de la Commission Municipale « Marchés A Procédure Adaptée » consacrées à l'examen des soumissions remises par les entreprises ayant répondu à l'avis d'appel public à la concurrence pour l'exécution des travaux de rénovation de la Salle Polyvalente, s'étonne des écarts de prix importants constatés entre différentes propositions reçues et juge peu convaincantes les explications fournies par le maître d'œuvre concernant le dépassement du coût d'objectif de l'opération ;
- **M. FAUQUEMBERGUE Jean-François** : - annonce que le prochain Bulletin Municipal est en cours de rédaction malgré des difficultés récurrentes pour obtenir des articles à y insérer
Mme le Maire souhaite une coopération plus importante des membres du Conseil Municipal à l'élaboration de cette publication.
- suite à la dernière Assemblée Générale de l'Association d'Animation Communale, rappelle qu'il est vital que l'Association dispose d'un effectif plus étoffé pour assurer les différentes manifestations qui lui sont dévolues ;
- **M. MOUFLIER Alain** : - expose à l'Assemblée qu'il a été élu Président de la Section Locale des Anciens Combattants U.N.C et souhaite une participation importante aux prochaines cérémonies patriotiques (Souvenir des Déportés – Commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945) ;
- **Mme VIOLIER Audrey** : - dénonce une vitesse excessive de certains utilisateurs de véhicules deux-roues motorisés Rue de LA FERRE malgré la dangerosité du carrefour avec la Rue du Petit Déroit.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 02 mai 2016

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Emeline CORDIER

Danielle LANCO